

Institut

153
de France

Académie Royale

des Beaux-Arts



Paris, le 9 septembre 1837

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie

Monsieur le Directeur ex. Ch. Confère,

L'Académie des Beaux-Arts a entendu avec le plus vif intérêt, la lecture de la lettre que vous lui avez adressée, en lui annonçant l'envoi de vos ouvrages de pensionnaires.

Elle regrette que son petit nombre, et des circonstances fâcheuses, n'aient pas permis que cet envoi fût plus complet. Elle accepte l'espoir que vous lui donniez d'un dédommement pour l'année prochaine.

Ce qui, dans votre lettre, a le plus fixé l'attention de l'Académie, ce sont les observations pleines de bon sens que vous lui soumettez relativement à l'étendue de vos travaux de restauration que les pensionnaires architectes entreprennent depuis plusieurs années. Les réflexions que vous a suggérées cet abus toujours croissant, ont paru tellement justes et tellement importantes dans l'intérêt bien entendu de l'Etat, que l'Académie a chargé une Commission composée de la section d'architecture à laquelle elle a adjoint un peintre

A Monsieur le Directeur d'Ecole de France à Rome

es un sculpteur de lui faire un rapport sans
sur ces objets que sur la difficulté que vous lui signalez
en ce qui concerne la nature des obligations
qu'auraient à remplir les pensionnaires ne jouissant
pas de une année de pension.

Après avoir entendu le rapport de la Commission
et l'avoir approuvé, l'Académie a décidé qu'il vous
en serait adressé copie afin que vous le communiquiez
à Messieurs les pensionnaires quand vous le
jugerez convenable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma considération la plus distinguée

Quatremere De Quincy